

Voici comment le Saint Père lui-même a annoncé à ses enfants de toute la terre la solennité de son jubilé sacerdotal.

BREF DU JUBILÉ DE PIE IX.—PIE IX, PAPE.

A tous les fidèles disciples du Christ, qui les présentes lettres verront, salut et bénédiction apostolique.

Le 11 avril prochain, s'il plaît à Dieu, Nous jouirons d'une faveur que Nous osions à peine espérer au milieu de Nos immenses et amers soucis : celle de recevoir du Très-Haut la grâce d'accomplir une assez longue carrière pour pouvoir célébrer le saint-sacrifice dans un jubilé solennel à l'occasion du cinquantième anniversaire de Notre ordination à la prêtrise.

Cette faveur insigne, qui remplit Notre âme d'une joie suprême, a offert aux fidèles une occasion nouvelle de manifester leur zèle et de témoigner leur dévouement respectueux pour Nous. En Nous adressant, en effet, leurs félicitations avec un empressement incroyable à l'occasion d'un si heureux événement, ils Nous ont adressé avec humilité des prières instantes pour que Nous daignions faire concourir la joie de cette fête à leur avantage spirituel et ouvrir en leur faveur les trésors célestes de l'Eglise que Dieu Nous a chargé de dispenser.

Nous, donc, voulant de grand cœur aller au-devant de ces désirs pieux du monde catholique, agissant au nom de la miséricorde du Dieu Tout-Puissant, et Nous appuyant avec confiance sur l'autorité des Bienheureux Pierre et Paul, ses apôtres, Nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur l'indulgence plénière et la rémission de tous leurs péchés à tous et à chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe qui, le 11 du mois d'avril de la présente année, assistant au très-saint sacrifice de la messe dans une église ou un oratoire quelconques, s'étant confessés et nourris de la sainte communion avec un vrai repentir de leurs péchés, répandront devant Dieu des prières ferventes pour la conversion des pécheurs, la propagation de la foi catholique, la paix et le triomphe de l'Eglise romaine. La dite indulgence pourra être appliquée par voie de suffrage aux âmes des fidèles chrétiens qui ont émigré de cette vie en union avec Dieu dans la charité. Nous voulons en même temps que les exemplaires des présentes qui seront copiés à la main ou même imprimés, et qui porteront la signature de quelque notaire public, et seront munis du sceau d'une personne constituée dans une dignité ecclésiastique, jouissent de la même confiance que l'on accorderait à l'original même, s'il était montré ou présenté.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le XVI mars MDCCCLXIX, l'an XXIII de Notre Pontificat.

N. CARD. PARACCIANI CLARELLI.

M. l'Administrateur a reconnu ce Bref.—*Nouveau Monde*, du 5 avril.

IV.

Le conflit survenu entre la France et la Belgique au sujet du chemin de fer du Luxembourg qui avait été cédé à la compagnie française de l'Est par une compagnie Belge, et dont les chambres Belges refusèrent de reconnaître le contrat par un vote général, semble prendre une tournure pacifique. Les deux gouvernements s'en remettent à la décision d'une conférence qui doit se tenir à Paris.

De la Belgique à la Prusse il n'y a qu'un pas, d'autant plus que M. Bismark n'est peut-être pas étranger au conflit dont nous venons de parler. Le Chancelier n'est pas heureux dans toutes ses entreprises. En atten-